



**Interreg
Europe**



European Union | European Regional Development Fund

LA POLITIQUE DES HUBS CRÉATIFS WALLONS AU CŒUR DES PROJETS CREADIS3 ET RCIA



Les plans d'actions

Final draft

Novembre 2019



Introduction

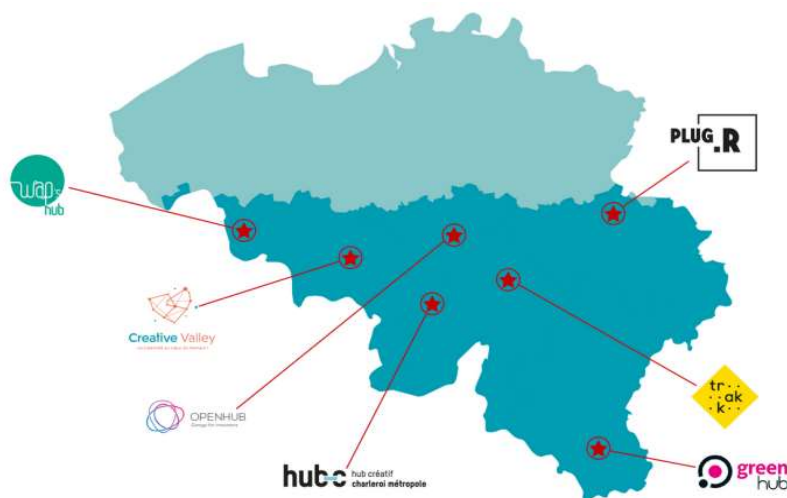
Le SPW Economie représente la Wallonie au sein de deux projets Interreg Europe dédiés au développement économique des industries culturelles et créatives : RCIA et CREADIS3.

Le **projet Interreg Europe RCIA** (Regional Creative Industries Alliance) vise à augmenter le nombre de collaborations entre les PME créatives et d'autres entreprises plus traditionnelles afin de renforcer la compétitivité des entreprises et le développement d'innovations.

Le **projet Interreg Europe CREADIS3** (Smart Specialisation Creative Districts) vise à améliorer la gouvernance institutionnelle des écosystèmes créatifs et à booster la contribution des industries culturelles et créatives au développement économique régional.

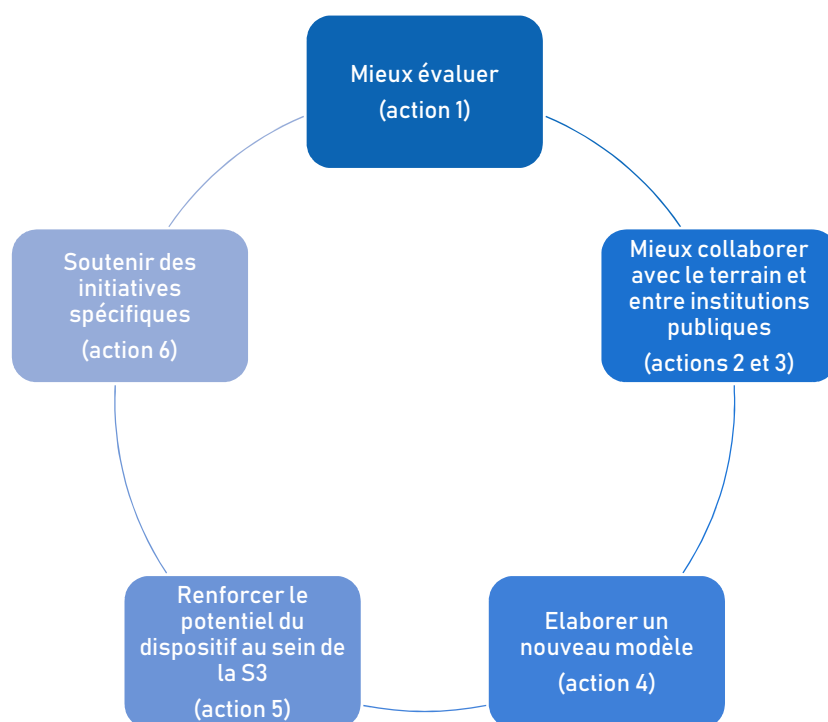
Ces deux projets ont commencé en janvier 2017. Ils s'inscrivent dans la continuité des expériences précédentes de la Région qui ont permis de prouver l'atout que représente le secteur des industries culturelles et créatives pour le développement économique régional ainsi que le potentiel de la Wallonie au niveau européen. La Wallonie a été nommée District Créatif Européen (Wallonia European Creative District) de 2013 à 2015 par la Commission européenne et est ainsi devenue l'un des deux démonstrateurs européens de stratégies politiques concernant la créativité.

Lancée en 2014 et actuellement mise en œuvre au travers du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), la **politique des hubs créatifs wallons** est le principal dispositif benchmarké dans le cadre de ces deux projets Interreg Europe. Pour rappel, la politique des hubs créatifs en Wallonie vise à créer de la valeur économique en misant sur la créativité comme facteur déterminant de l'innovation. Constitués à partir des organismes les plus pertinents au plan local (universités, CEEI, intercommunales, asbl privées...), les hubs créatifs se positionnent comme des moteurs de transformation de l'économie traditionnelle vers l'économie créative. Il est à noter que les hubs créatifs ont une vision multisectorielle mais que certains d'entre eux se sont focalisés sur les industries culturelles et créatives comme vecteur de développement. La Wallonie compte 7 hubs répartis sur le territoire ainsi que 2 antennes sur le terrain liégeois (Seraing et Verviers).



Après 3 années d'échanges d'expérience entre les différentes régions partenaires des projets CREADIS3 et RCIA, l'objectif est d'établir des plans d'actions locaux pour faire évoluer le dispositif des hubs créatifs wallons. Les travaux de cartographie, les workshops, les visites d'étude, les échanges entre pairs qui ont jalonné les 3 premières années des projets ont permis de confronter l'écosystème créatif wallon aux bonnes pratiques étrangères. Ainsi des inspirations telles que des modèles de gouvernance des écosystèmes innovants, des clusters spécialisés, des lieux créatifs, espaces d'incubation, hubs d'innovation, des programmes d'accompagnement au développement du potentiel des industries créatives ou encore des réflexions concernant l'inclusion de ce secteur au sein des Stratégies de Spécialisation Intelligente des régions ont permis l'aboutissement de ce plan d'actions.

Ce document a pour volonté de présenter de manière conjointe les plans d'actions locaux pour les projets CREADIS3 et RCIA afin d'avoir une vision commune sur le développement de la politique des hubs créatifs wallons. Les plans d'actions ont été construits de manière structurée et suivent un processus logique. En plus du détail des actions, les partenaires impliqués, le calendrier prévu ainsi que le budget nécessaire sont également repris.



Plans d'action Creadis3 et RCIA – Logique d'intervention

1. Evaluer l'impact des hubs créatifs wallons

Après une phase pilote menée en 2014-2015, les hubs créatifs wallons sont désormais soutenus via le programme opérationnel FEDER « Wallonie 2020 » au niveau de l'axe « Innovation 2020 ». A travers 9 portefeuilles de projets, les hubs créatifs ont l'opportunité de financer leurs infrastructures, leurs équipements, leur personnel, de mettre en place leur catalogue de services et de souder leur écosystème afin de stimuler la fibre créative et entrepreneuriale des startups et porteurs de projets locaux.

Le niveau de maturité des hubs créatifs sur le territoire wallon est encore hétérogène, mais il apparaît nécessaire, à ce stade de la programmation 2014-2020, de pouvoir véritablement mesurer l'impact de ces dispositifs. Actuellement, les indicateurs de résultat FEDER ne comptabilisent que le nombre d'entreprises bénéficiaires des services des hubs créatifs. Trop restrictif, cet indicateur ne peut démontrer suffisamment la diversité du champ d'action des hubs.

Ainsi, la Direction de la politique économique (SPW EER) a lancé en juin 2019 une **évaluation d'impact** sur la politique des hubs créatifs wallons. Quatre dimensions spécifiques font l'objet d'une attention particulière : l'effet « écosystème » des hubs créatifs, leur capacité à générer des croisements pertinents entre publics, leur capacité à faciliter des croisements entre secteurs et leur impact sur l'innovation en général.

Outre des données concrètes en matière d'impact sur les thématiques précitées, l'évaluation doit aussi aboutir à l'élaboration d'un processus continu d'évaluation d'impact des hubs basé sur de **nouveaux indicateurs**, co-construits avec les hubs créatifs eux-mêmes.

Cette évaluation indépendante a également pour vocation d'alimenter le processus de suivi et d'évaluation réglementaire de la programmation FEDER.

Acteurs impliqués :

- Consultant: REID Consulting & INNO-TSD
- Comité de suivi de l'évaluation : DPE (SPW EER) et Pôle innovation de la SOWALFIN
- Autres acteurs impliqués : hubs créatifs

Calendrier : Juin 2019 → Mai 2020

Coûts : 40.000 € HTVA et 0,4 ETP

Financement : budget SPW et personnel interne SPW

2. Organiser la collaboration entre les hubs créatifs et les pouvoirs publics wallons

Actuellement, les activités des hubs créatifs sont encadrées par le programme opérationnel FEDER « Wallonie 2020 » au niveau de l'axe innovation. Les avancées des projets se discutent lors du Comité d'accompagnement annuel, au sein duquel se retrouvent : les bénéficiaires de tous les projets d'un même portefeuille, le Département de la Coordination des Fonds structurels du Service Public de Wallonie, les administrations fonctionnellement compétentes dont la Direction de la politique économique (SPW EER), les cabinets ministériels des Ministres compétents, la SOWALFIN.

Le cadre de suivi de la programmation FEDER ne permet pas toujours d'envisager des discussions d'ordre stratégique ou prospectif sur les dispositifs financés ni d'avoir un espace de discussion commun à tous les projets d'une même mesure. C'est pourquoi, à l'initiative de la SOWALFIN, une instance de concertation parallèle a été mise en place : le **Comité opérationnel « hubs créatifs »** (COMOP). Ce Comité est co-piloté par la SOWALFIN et la Direction de la Politique économique (SPW EER). Il se réunit 2 à 3 fois par an et rassemble l'ensemble des opérateurs partenaires des hubs créatifs. Il a vocation à :

- Clarifier et amplifier les services de support aux entreprises et porteurs de projets des hubs créatifs
- Professionnaliser les métiers présents dans les hubs créatifs à travers la mise en place de formations adéquates
- Augmenter la visibilité des hubs créatifs et leurs liens avec les autres opérateurs de l'animation économique
- Mettre en valeur les expériences et les bonnes pratiques issues de la coopération internationale

Il est aussi question d'élargir ce Comité aux living labs, fab labs, espaces de coworking, incubateurs... afin de mener une réflexion globale sur le rôle et les complémentarités de l'ensemble de ces dispositifs/plateformes pour les écosystèmes créatifs et innovants. Un travail collaboratif entre l'Agence du Numérique, la SOWALFIN et la Direction de la Politique économique (SPW EER) est également en cours sur le sujet.

Acteurs impliqués :

- COMOP hubs créatifs : Pôle innovation (SOWALFIN), DPE (SPW EER), hubs créatifs
- Autres acteurs impliqués : Agence du Numérique, living labs, fab labs, espaces de coworking, incubateurs...

Calendrier : Février 2019 → Décembre 2021 (au minimum)

Coûts : 0,2 ETP SPW - 0,5 ETP SOWALFIN - 0,1 ETP ADN - coûts de réunion (catering, location, communication)

Financement : budgets et personnel internes SPW-SOWALFIN-ADN

3. Organiser la collaboration entre les entités fédérées belges sur le sujet de l'innovation ouverte et des industries créatives

Si les politiques d'entreprenariat et d'innovation en Belgique sont principalement gérées de manière indépendante par chacune des Régions (Wallonie, Flandre, Bruxelles), elles nécessitent néanmoins davantage de concertation et d'échanges afin d'éviter les incohérences, les incompréhensions et les conflits. Une bonne connaissance des mesures et initiatives en Région flamande ou bruxelloise ne peut que favoriser le développement de politiques plus efficaces, plus cohérentes et plus averties en Wallonie. De même, la collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge des matières culturelles s'avère indispensable. Il n'existe pas de frontière thématique pour entreprendre et innover. A l'heure de l'innovation ouverte, cross-sectorielle, créative, il est également temps de dépasser les barrières institutionnelles au bénéfice des usagers.

La **collaboration avec la Flandre, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale** se matérialisera dans un premier temps par des échanges et visites de terrain afin que chacun appréhende mieux les dispositifs mis en œuvre de part et d'autre en matière d'innovation ouverte et/ou pour les industries créatives. Des partenariats entre acteurs de terrain pourront ensuite être concrétisés. Enfin, une note conjointe sur les enjeux et potentielles lignes d'actions dans ce domaine pourra être rédigée.

Acteurs impliqués :

- DPE (SPW EER)
- Ministères flamands de la Culture et de l'Economie
- Administration de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Service public régional de Bruxelles
- Autres acteurs impliqués : hubs créatifs, living labs, fab labs...

Calendrier : Février 2018 → Décembre 2021

Coûts : 0,2 ETP SPW - coûts de réunion (catering, location, communication)

Financement : budget et personnel interne SPW

4. Elaborer un nouveau modèle pour les hubs créatifs wallons

Dans la continuité des actions 1 (évaluer) et 2 (organiser la collaboration), cette action relève davantage de la prospective afin d'envisager le futur des hubs créatifs wallons. En effet, la programmation FEDER 2014-2020 touche à sa fin, les évaluations suivent leur cours et il sera bientôt l'heure de tirer le bilan et de proposer un modèle révisé et amélioré pour les hubs créatifs.

Dans un premier temps, les hubs créatifs ont eu l'occasion de se projeter à moyen terme au travers d'une enquête ciblée autour de leurs services, leur mission, leur business model, leur gouvernance, leur écosystème, leur pérennité... Les résultats de l'enquête ont fait apparaître des tendances et caractéristiques importantes qu'il s'agira de prendre en compte à l'avenir (importance du lieu, de la communauté, mixité des publics et croisements, écosystème local, porte d'entrée, méthodologies créatives, droit à l'expérimentation, mission d'intérêt public, ancrage territorial, spécialisation...). Sur cette base, la Direction de la politique économique, en partenariat avec la SOWALFIN et le Département de la Coordination des Fonds structurels du Service Public de Wallonie, pourra **repenser et améliorer le modèle des hubs créatifs wallons**.

Un second temps consistera à réunir les acteurs de l'écosystème des hubs créatifs afin de valider les nouveaux apports.

Enfin, une note conjointe rédigée en collaboration avec la SOWALFIN sera présentée au Cabinet du Ministre de l'économie. Celle-ci pourra détailler le modèle 2.0 des hubs créatifs et formuler des propositions pour les financements futurs.

Acteurs impliqués :

- DPE (SPW EER) et Pôle innovation de la SOWALFIN
- Autres acteurs impliqués : hubs créatifs, Département de la Coordination des Fonds structurels (SPW Secrétariat général)

Calendrier : Mars 2019 → Décembre 2021

Coûts : 0,5 ETP SPW - 0,2 ETP SOWALFIN - coûts de réunion (catering, location, communication)

Financement : budgets et personnel internes SPW-SOWALFIN

5. Renforcer le potentiel des hubs créatifs et des industries créatives dans le cadre de la Stratégie de Spécialisation Intelligente de la Wallonie

Le socle stratégique régional en matière de politique industrielle, de recherche et d'innovation se cristallise au sein de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) de la Wallonie. Cette S3 consiste d'une part à identifier et exploiter des secteurs technologiques niches ou à potentiel, notamment au travers des pôles de compétitivité et clusters wallons. D'autre part, elle doit concevoir et mettre en œuvre un processus de découverte entrepreneuriale qui permettra la production continue d'information sur de potentielles nouvelles activités et opportunités économiques. Il s'agit là d'un processus interactif et bottom-up incluant autorités publiques, entreprises, citoyens et universités dans le but d'explorer et d'ouvrir le champ des possibles.

La révision de la S3 wallonne doit aboutir à la fin de l'année 2020 et avant le début de la programmation européenne 2021-2027 (condition ex-ante). La Direction de la politique économique travaille d'ores et déjà avec le SPW Recherche et la SOWALFIN dans ce cadre. Afin de compléter les travaux futurs sur la conception de la S3, il a semblé important d'analyser **comment les industries créatives et les dispositifs d'innovation ouverte tels que les hubs créatifs, fab labs, living labs... pouvaient s'intégrer dans cette stratégie**. En effet, les industries créatives font preuve d'un potentiel d'innovation important qui peut être valorisé auprès des secteurs plus traditionnels. Et les plateformes d'innovation telles que les hubs créatifs peuvent jouer le rôle de catalyseur et de stimulateur d'innovation, notamment dans le cadre du processus de découverte entrepreneuriale.

Dans un premier temps, une révision des secteurs déjà identifiés pour la S3 pourra également être menée afin de déterminer si et comment les industries créatives (ou certains sous-secteurs) peuvent compléter voire enrichir certaines niches technologiques. Ensuite, grâce notamment à l'évaluation indépendante (voir action 1), la Direction de la politique économique produira une note de proposition concernant l'apport des hubs créatifs et des plateformes d'innovation en général dans le contexte de la mise en place du processus de découverte entrepreneuriale.

Acteurs impliqués :

- DPE (SPW EER), Département de la Recherche et du développement technologique (SPW EER) et SOWALFIN
- Autres acteurs impliqués : Département de la Coordination des Fonds structurels (SPW Secrétariat général), hubs créatifs, clusters, pôles, living labs, fab labs, universités, centres de recherche, acteurs de soutien aux industries créatives...

Calendrier : Novembre 2019 → Décembre 2020

Coûts : 0,2 ETP SPW

Financement : personnel interne SPW

6. Soutenir les industries culturelles et créatives au sein des hubs créatifs

Participer à ces deux projets Interreg RCIA et CREADIS3 ont permis de mettre en lumière l'apport des industries créatives et culturelles pour soutenir le développement économique d'un territoire. Les actions spécifiques développées par certains hubs créatifs wallons ci-dessous permettront d'amplifier le potentiel de ce secteur.

Certains hubs (Charleroi, Namur, Mons) ont en effet décidé de se développer en ciblant plus spécifiquement les industries créatives et culturelles afin de renforcer les compétences de leurs communautés respectives et de mener des actions exemplatives pour répondre au besoin de ce secteur. Il s'agit ici de mettre en lumière ces initiatives et d'en assurer un suivi spécifique à travers les plans d'actions CREADIS3 et RCIA.

6.1. Créer un incubateur pour les industries culturelles et créatives au sein du hub créatif de Charleroi Métropole

Grâce à l'impulsion du plan CATCH à Charleroi et de son axe « Creative and Digital », le Hub créatif de Charleroi Métropole a décidé de concentrer ses actions à destination du public issu des industries culturelles et créatives. Afin de renforcer les compétences de ce public, le hub créatif va proposer un **incubateur de projets culturels et créatifs** qui permettra d'accompagner spécifiquement ce type de projets et d'entreprises. Par un accompagnement de qualité et un accès à des experts dans ce secteur, le hub a pour ambition d'augmenter le nombre d'emplois et de start-ups sur son territoire.

Cet incubateur sera développé au sein du hub créatif au Quai 10 dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020 par l'opérateur Charleroi Entreprendre.

Acteurs impliqués :

- Charleroi entreprendre en tant que bénéficiaire de la fiche FEDER concernée
- Le Hub créatif de Charleroi métropole
- DPE (SPW EER) en tant qu'administration fonctionnelle
- Département de la Coordination des Fonds structurels (SPW Secrétariat général)

Calendrier : Juin 2019 → Décembre 2021

Coûts : 255.000€

Financement : FEDER (40% UE - 50% région wallonne, 10% part opérateur). Budget déjà validé par le Gouvernement wallon.

6.2. Créer un Centre d'innovation pour les industries culturelles, créatives et numériques rassemblant le hub créatif du Cœur de Hainaut, le Fab Lab Mons et le Living Lab Click'

Depuis Mons 2015, Capitale européenne de la Culture, l'écosystème montois et du Cœur de Hainaut a fortement capitalisé sur les industries culturelles et créatives comme levier de développement économique. C'est dans cette continuité que le portefeuille de projets FEDER « DIGISTORM » a été approuvé en novembre 2016. Parmi les projets subsidiés se retrouvent un projet de Living Lab, un projet de hub créatif, un projet de Fab Lab spécialisé ainsi que des projets de recherche technologique. Chacun de ces projets est mis en œuvre séparément dans des infrastructures et sur des lieux différents.

Après deux années de mise en œuvre des fonds européens sur ces projets, le partenariat « DIGISTORM », en collaboration avec la Direction de la politique économique, a souhaité donner une dimension plus intégrée à l'ensemble du portefeuille de projets. C'est ainsi qu'un véritable Centre d'innovation pour les industries culturelles, créatives et numériques est proposé à l'approbation du Gouvernement wallon. En effet, la modification du portefeuille consistera au **rassemblement du Living Lab, du Fab Lab et du hub créatif au sein d'une infrastructure unique** localisée sur le Parc Initialis à Mons. L'hébergement centralisé de ces dispositifs d'innovation ouverte permettra de maximiser l'impact du portefeuille, de faire émerger une véritable communauté active et de favoriser davantage les croisements entre publics et secteurs. Une telle mutualisation des services et équipements dans le secteur des industries créatives et numériques est inédite sur le territoire wallon.

Acteurs impliqués :

- L'Université de Mons en tant que chef de file du portefeuille de projets « DIGISTORM » et en tant que bénéficiaire des projets « DIGICAMPUS » (infrastructure), « DIGILABS » (Living Lab) et « Fab-lot-Lab UMons » (Fab Lab)
- IDEA en tant que bénéficiaire du projet « Creative Valley » (hub créatif)
- La ville de Mons en tant que bénéficiaire du projet « Museum Lab » (Living Lab)
- L'ASBL FabLab Mons en tant que bénéficiaire du projet « Fab-lot-Lab ASBL » (Fab Lab)
- DPE (SPW EER) en tant qu'administration fonctionnelle
- Département de la Coordination des Fonds structurels (SPW Secrétariat général)

Calendrier : Janvier 2018 → Décembre 2021

Coûts :

Financement : FEDER (40% UE - 50% région wallonne, 10% part opérateur). Modification du budget du portefeuille à valider en Gouvernement wallon.

6.3. Soutenir le développement de l'infrastructure et de la communauté du TRAKK, hub créatif namurois, autour des industries culturelles et créatives

Tout comme les hubs créatifs de Charleroi et de Mons, le TRAKK, hub créatif de la ville de Namur, a également décidé de faire le pari des industries culturelles et créatives comme secteur de référence pour ses activités. Si le projet d'infrastructure du hub est présent dans le portefeuille FEDER « Namur Innovative City Lab » depuis son acceptation par le Gouvernement wallon en

juillet 2016, le recentrage sur le secteur des industries culturelles et créatives et les croisements avec les industries traditionnelles ont fait l'objet d'une série de modifications en septembre 2018. De même, le projet d'infrastructure en lui-même et la communauté qu'il souhaite développer en son sein ont été largement discutés entre les partenaires du hub créatifs et la Direction de la politique économique.

L'infrastructure du TRAKK sera inaugurée en janvier 2020. Outre **l'hébergement de start-ups et entreprises actives dans le secteur des industries culturelles et créative**, celle-ci sera pourvue d'un **espace de coworking, d'un Fab Lab, de salles de réunions créatives, d'espaces chill-out et d'exposition, conférences...** le tout favorisant l'émergence d'une communauté forte et de projets innovants.

Acteurs impliqués :

- Le Bureau Economique de la Province de Namur (BEP) en tant que chef de file du portefeuille de projets « Namur Innovative City Lab »
- Le Bureau Economique de la Province de Namur (BEP) en tant que bénéficiaire des projets « TRAKK – hub créatif (infrastructure) » et « TRAKK – innovation urbaine et économie créative »
- Le KIKK en tant que bénéficiaire des projets « TRAKK – innovation urbaine et numérique » et « TRAKK – pensée design »
- L'Université de Namur en tant que bénéficiaire du projet « TRAKK – capacity building des acteurs du TRAKK »
- DPE (SPW EER) en tant qu'administration fonctionnelle
- Département de la Coordination des Fonds structurels (SPW Secrétariat général)

Calendrier : Janvier 2018 → Décembre 2021

Coûts :

Financement : FEDER (40% UE - 50% région wallonne, 10% part opérateur). Budget déjà validé par le Gouvernement wallon.